

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 30 mars 2018

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 mars 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-25

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

CONVENTION
D'OCCUPATION
TEMPORAIRE EN VUE DE
L'AMENAGEMENT DE
L'ESPACE VERT
COMMUNAL DE L'ILOT
OUEST-MONTESSUY

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. TOLLET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2018-18 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MAINAND), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2018-15 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-33 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-22 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOUBERT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

Le programme d'aménagement de l'îlot ouest du quartier Montessuy-Pasteur est bien engagé. Les premiers bâtiments de logements ont été livrés sur la période 2015-2017. Les travaux se poursuivent, avec la réalisation complète prévue vers le milieu de l'année 2019.

La Métropole de Lyon a engagé une procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public sur les espaces suivants :

- la portion de la rue Branly située le long de la voie de la Dombes entre la rue de Montessuy et la rue Lavoisier. Cette emprise, représentant environ 1 879 m², aura vocation à devenir un espace tampon entre les constructions édifiées ou à bâtir, et la voie de la Dombes.
- le parvis de la casemate située le long de la rue Montessuy. Cette emprise représentant environ 431 m² disposera d'un aménagement paysager mettant en valeur l'accès à la Galerie souterraine.

Afin de permettre à la Ville d'engager ces travaux sans attendre la fin de la procédure de transfert de propriété de la portion de la rue Branly et du parvis de la casemate, il est proposé d'établir une convention d'occupation temporaire avec la Métropole de Lyon.

Cette convention est établie pour cinq ans. Elle permet à la commune d'occuper les lieux et de faire les travaux d'aménagement prévus sans attendre la régularisation foncière. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE

le principe de la signature d'une convention d'occupation temporaire à intervenir entre la commune et la Métropole de Lyon, relative à la section de la rue Branly située le long de la voie de la Dombes, comprise entre la rue de Montessuy et le début de la rue Lavoisier et au parvis de la casemate située rue Montessuy (selon les documents annexés),

- APPROUVE

les termes de la convention ci-annexée,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 mars 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET